

Adresse de la société populaire de Neuville-aux-Bois (Loiret) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Neuville-aux-Bois (Loiret) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 140-141;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25162_t1_0140_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[*Villefranche-sur-Saône, 20 prair. II. Au brave Geffroy*].

« En exposant tes jours pour te saisir du monstre Ladmiral, tu as rempli le devoir d'un bon citoyen, tu as fait une action qui t'honore et immortalise ton nom

En sauvant la vie au Représentant du peuple Collot d'Herbois, tu conserve à la Patrie un de ses zelés défenseurs, un ami ardent des patriotes.

Reçoit donc pour un acte aussi grand, les témoignages de la plus vive reconnaissance.

Nous formons des vœux pour ton rétablissement, tous les français bons républicains, comme nous le desirent; fasse le ciel que nos souhaits soient bientôt accomplis et que ton courage soit imité par tous les citoyens.

Vive la République, vive la Montagne, vivent les hommes vertueux. S. et F. »

P.c.c BRESSOUDURIEUX (*présid.*), METRA (*secrét.*), MOREL (*secrét.*).

10

Les membres du comité révolutionnaire du district de Bergerac, département de la Dordogne, donnent avis à la Convention nationale de l'envoi qu'ils font, à la trésorerie nationale, de 2 parties assez considérables d'argenterie découverte par le représentant du peuple *Lakanal*, dans le jardin et endroits secrets de la maison d'Augeard à Tiregrand. Ils joignent aussi l'inventaire qui en a été fait, et leurs félicitations aux immortels travaux de la Convention; ils la prient de compter sur leur zèle infatigable à surveiller et enchaîner les malveillans et à faire triompher la République.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

11

Le citoyen Jean-Léonard Chivaille, de la commune d'Aubin, département de l'Aveyron, représente à la Convention nationale qu'il a devancé la loi bienfaisante relative aux orphelins, en se chargeant, il y a 13 ans, de 5 enfans orphelins qu'il a nourris, entretenus et élevés depuis cette époque. Il demande que la nation lui donne un avancement dans la partie de la vérification de l'enregistrement et des domaines où il est employé, afin de pouvoir mieux soigner l'éducation de ses élèves.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité des finances (2).

12

Les membres composant la société populaire de Bergerac, département de la Dordogne, pri-

ent la Convention nationale d'agréer les applaudissemens dont a retenti la voûte du temple consacré à leurs assemblées, lors de la lecture et de l'adoption du rapport du comité de salut public. Ils l'invitent à rester à son poste, et la remercient de leur avoir envoyé l'infatigable *Lakanal*. Graces à ses soins, disent-ils, aucun citoyen ici n'est oisif, et c'est une infamie de ne rien faire pour la patrie: rien n'échappe à sa vigilance; il vient de découvrir, dans le repaire de d'Augeard, 2 quintaux ou environ d'objets en argent massif.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

13

Le citoyen Berchoux, de la commune de Lay (2), employé comme secrétaire à l'état-major de l'armée des Alpes, écrit de Valence, département de la Drôme, à la Convention nationale, qu'il fait hommage à la patrie de 200 liv. qu'il a payées pour l'emprunt volontaire, et demande que cette créance soit rayée du livre de la dette publique.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (3).

14

Les citoyens composant la société populaire de Neuville-aux-Bois, département du Loiret, félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, par lequel le Peuple Français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame.

« Législateurs, disent-ils, par ce décret vous venez d'asseoir la liberté, l'égalité, la République, sur des bases inébranlables; l'immortalité sera votre récompense: dès-à-présent vous entendez le concert de tout un peuple qui s'unit pour vous féliciter; vous recueillez les larmes de joie et de reconnaissance de l'homme de bien, du bon père de la tendre mère, du fils respectueux, enfin, de tous les bons républicains. Que ne pouvez-vous entendre les accens de ces hommes simples et droits, de ces hommes précieux, de ces cultivateurs, de ces artisans qui vous bénissent, et dont il est impossible de rendre les transports! »

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Neuville-aux-Bois, 2 prair. II*] (5).

« Citoyens Représentans

Les plus sages des hommes et les plus grands genies ont reconnu et publié l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame.

L'homme porte au dedans de soi un désir inquiet de connoître son origine et de se connoître lui-même. Il jette ses regards autour de lui, il contemple le ciel et la terre et il dit:

(1) P.V., XL, 117. Mentionné par *Débats*, n° 644. Voir même séance, n° 10.

(2) Laye, H^{tes} Alpes.

(3) P.V., XL, 117. B^{tes}, 7 mess. (suppl^t); *J. Fr.*, n° 638; *J. Sablier*, n° 1397.

(4) P.V., XL, 117. B^{tes}, 7 mess.

(5) C 309, pl. 1204, p. 7.

(1) P.V., XL, 116. B^{tes}, 7 mess.; *Débats*, n° 644. Voir même séance, n° 12.

(2) P.V., XL, 116. B^{tes}, 7 mess.; *Débats*, n° 644.

non tout cela n'est pas l'effet du hasard ou d'une force aveugle; c'est l'ouvrage d'une intelligence suprême, qui s'est complue à ordonner toutes ces choses.

L'homme descend dans son cœur, il pénètre sa propre existence, il reconnoit qu'il pense, qu'il veut et qu'il aime et il se dit : et moi aussi je suis un être intelligent, je suis différent de cette terre que je foule, de cet animal que je conduis, j'ai des rapports avec lui, mais j'en ai aussi avec l'auteur de tous les êtres : ah ! sans doute, il y a en moi quelque chose qui ne périra pas, j'ai une ame immortelle.

Representans, ce n'étoit point assez pour vous d'avoir proclamés les droits de l'homme et la Constitution française en présence de l'Être suprême; ce n'étoit point assez d'avoir, a différentes fois, proclamé le libre exercice des cultes, il manquoit à votre gloire, on devoit attendre de votre sagesse une déclaration solennelle que le peuple françois reconnoit l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, dogmes inséparables, fondemens éternels du juste et de l'injuste, de la paix, de la véritable égalité, de la liberté et du bonheur

Le Rappellerons nous ? des insensés ou des méchants ont osé dire, non, il n'y a point de Dieu, tout est l'effet du hasard; la vertu est un mot vide de sens; notre intérêt voila notre unique règle; le succès voila la mesure du juste ou de l'injuste.

Vous les avés terrassés, ces nouveaux titans qui vouloient escalader le ciel et bouleverser la terre : vous avés de nouveau sauvé la République; vous avés détourné un danger mille fois plus grand que l'effet de toutes les puissances coalisées; vous avés, pour le dire en un mot, reconcilié l'homme avec lui-même, avec le ciel, avec la nature, avec son semblable, vous avés redonné à son être ce sentiment sublime qui l'attache à tout ce qui est en lui et hors de lui; qui lui fait mesurer le passé, le présent et l'avenir. Être-Suprême ! tu vas recevoir l'hommage libre et pur du peuple le plus généreux, le plus magnanime, la nation françoise. Chez elle ce sera le besoin de tous les momens de t'honorer, d'aimer son frère, d'aimer surtout sa patrie, d'être juste, d'être reconnoissant, de se pénétrer des vrais principes de l'Égalité et de la liberté, pour que jamais nul individu n'usurpe un pouvoir quelconque sur un autre individu, pour qu'on ne reconnoisse jamais d'autre autorité que celle de la raison universelle, que tu as créée, que tu as créée pure et que les hommes avaiént défigurée et rendue méconnoissable, pour servir leur ambition et leur orgueil. Amour paternel, amour filial, amour conjugal, pureté des mœurs, pudeur, respect de soi même et des loix, noble ambition de l'estime universelle, amour de la vraie gloire passion des grandes ames, besoin de tous les hommes sainte humanité, heureuse bienfaisance, désintéressement, frugalité, amitié gage des vertus, sentiment qui fait le bonheur de l'homme dans tout le cours de la vie et le précis de la morale : ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait, fais lui au contraire tout ce que tu voudrais qui te fut fait... Être-Suprême ! Hommes qui couvrés la face du globe ! voila nos maximes; voila les françois, voila ceux qui ont juré d'être libres ou de mourir : voila ceux qui vivront, qui seront libres, ceux qui par leur

courage et leur exemple fonderont la liberté sur la terre.

Représentans ! voila votre ouvrage. L'immortalité sera votre récompense. Dès à présent vous entendés le concert de tout un peuple qui s'unit pour vous féliciter; vous recueilliés les larmes de l'homme de bien, du bon père, de la tendre mère, du fils respectueux; que ne pouvés vous entendre les accens de ces hommes simples et droits, de ces hommes précieux, de ces cultivateurs, de ces artisans, qui vous bénissent et dont il est impossible de rendre les transports. »

[3 signatures illisibles].

15

Les citoyens composant la société populaire de Neuchâtel, département de Seine-et-Oise, expriment à la Convention nationale l'indignation dont ils ont été pénétrés à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre; l'assurent qu'ils envient la gloire du brave Geoffroy, et l'invitent à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Neuf châtél, 22 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans

La République vient encore d'être témoin des lâches manœuvres de nos ennemis dans l'assassinat de Robespierre et de Collot d'Herbois.

Mais leurs poignards ne les ont pas servi selon leurs désirs, nous frémissons du crime en nous félicitant de ce qu'il n'est pas consommé; le génie de la liberté a protégé d'une manière éclatante ces deux vertueux défenseurs des droits du Peuple, il n'a pas permis qu'ils fussent otés à la Patrie au moment où leur existence est si chère, où ils jettent le désespoir dans l'âme scélérate des tirans qui ne peuvent se venger que par l'assassinat.

De tous les points de la république, il doit être rendu des actions de grâces à l'éternel de les avoir conservés en dépit des Pitt et des Cobourg et tous ces tirans que nous devons vouer à l'exécration.

Citoyens representans; nous ne comptons parmi vous que des amis du peuple disposés à se sacrifier pour le triomphe de la liberté, qui eussent envié le sort de Robespierre et de Collot d'Herbois, s'ils eussent succombé sous le fer assassin.

Fiers de votre vertu et du désespoir du crime poursuivez vos travaux au milieu des périls qui menacent vos jours; la liberté vous couvre de son égide bienfaisante, le peuple françois est debout pour vous venger et laver dans le sang du dernier des tirans leurs perfides assassinats.

Les républicains de la Société populaire de Neufchâtel n'aspirent qu'à la gloire de se montrer de nouveaux Geoffroy et de faire un rempart de leurs corps aux fideles representans du Peuple.

Vive la republique ! vive la montagne !

BIENFAIT, BLONDEL, MARGUERY [et 1 signature illisible].

(1) P.V., XL, 118. Mentionné par *Débats*, n° 644.

(2) C 309, pl. 1204, p. 8; pour *Débats* il s'agirait de « Neufchâtel, Seine-Inférieure ».